ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique

REPERES POUR ELABORER UN PROJET DE 1ère SCOLARISATION TPS-PS

Références :

- Scolarisation des enfants de moins de trois ans - circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012 (extrait)
- Plan Maternelle - Note de service du 10-1-2023
- Scolariser les enfants de 2 à 3 ans à l'école maternelle. Pourquoi ? Comment ? AGEEM - mai 2010
- Inspection Générale de l'Education Nationale – Rapport sur les dispositifs passerelles N°2000 153 Novembre 2000
- Eduscol : https://eduscol.education.fr/cid66737/la-scolarisation-des-moins-de-trois-ans.html

1- Des repères pour penser les objectifs du projet **p 2 et 3**
2- Des repères pour penser les modalités pédagogiques **p 4**
Besoins physiologiques p 4
Besoins sensoriels et moteurs p 5 - 6
Besoins cognitifs p 6
Besoins socio-affectifs p 7
Besoins de communication et de langage p 7
3- Des repères pour penser l'accueil de l'enfant et sa famille, et le partenariat **p 8, 9 et 10**

Des repères pour penser les objectifs du projet

Le premier enjeu de l'école maternelle consiste ainsi à créer les ***conditions de sécurisation de l'enfant*** *dans son environnement scolaire comme dans ses apprentissages. L'attention portée à chacun et à l'éveil de sa personnalité lui permet de trouver dans l'école un lieu d'épanouissement individuel et collectif. Le second enjeu est, parmi les cinq domaines d'apprentissage,* ***d'installer les premiers apprentissages fondamentaux****, autour de deux priorités :* ***le langage et les premières notions de mathématiques****. […] Il s'agit donc non seulement d'un enjeu de réussite pour tous les élèves, mais également d'un enjeu de réduction des inégalités. […] Le plan d'action pour l'école maternelle a pour objectif, dans la durée, de mobiliser différents leviers essentiels : le renforcement des compétences et des savoirs de l'ensemble des acteurs ainsi que la consolidation des partenariats éducatifs avec la sphère familiale et territoriale. […] Les directeurs et directrices des écoles maternelles sont* ***encouragés à organiser des visites croisées*** *de professeurs des écoles de petite ou toute petite section en établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) d'une part et d'éducateurs de jeunes enfants au sein de leurs écoles d'autre part. Ces visites croisées seront fondées sur des* ***observables communs****, élaborés conjointement entre les professionnels et liés notamment* ***au développement des jeunes enfants.*** *Dans le prolongement de cette démarche, les directeurs et directrices, sous le pilotage des inspecteurs et inspectrices de circonscription et en lien étroit avec les collectivités territoriales, sont invités à s'appuyer sur les possibilités offertes par le CNR -« Notre école, faisons-la ensemble » pour* ***consolider, promouvoir et innover*** *afin de favoriser des transitions souples, notamment en* ***développant des dispositifs passerelle.*** *[…] Les directeurs et les directrices d'école prennent attache auprès des* ***partenaires identifiés*** *(protection maternelle et infantile, crèches, etc.) pour organiser la première rencontre avec les parents avant la rentrée scolaire. Selon les possibilités locales,* ***des temps d'adaptation*** *sont mis en œuvre au mois de juin précédant la première scolarisation. […] Au-delà des échanges informels quotidiens qui participent de la connaissance de l'école et de la construction de la relation école-famille, les directions d'école organisent, avec les équipes, […]* ***des entretiens individuels dès les premières semaines*** *de l'année solaire avec les parents d'élèves de toute petite section (TPS) et de petite section (PS). Ces rendez-vous permettent l'expression des observations croisées de chacun des adultes intervenant auprès de l'élève sur son adaptation à l'environnement, sur ses besoins et sur ses premiers acquis scolaires. Ils sont aussi l'occasion d'expliciter des codes de fonctionnement de l'école. Ils visent à rassurer les parents dans ces premières semaines, qui constituent pour nombre de familles une première séparation.* - note de service du 10-1-2023 – Plan Maternelle

1. Pourquoi développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans ?

« …*La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille* ***lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées****. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire.* ***Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé****, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne ainsi que dans les départements et régions d'outre-mer…* » Scolarisation des enfants de moins de trois ans- circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012

2. Comment réussir la première scolarisation à 2 et 3 ans ?

La réussite de la prise en charge de ces jeunes enfants nécessite des précautions particulières :

- Proposer des adaptations qui prennent en compte le développement physique, moteur, affectif et social de l'enfant et les besoins liés à son âge.
- Créer et maintenir des relations de confiance avec les parents, condition indispensable à une intégration réussie à l'école.

Des repères pour penser les modalités pédagogiques

Des points incontournables à réfléchir : aménagement de l'espace, du temps, du rythme et de l'alternance des activités, la présence indispensable d'un(e) atsem, le renfort des adultes sur les moments de transition.

LES BESOINS DES ENFANTS DE 2 A 3 ANS		CONDITIONS DE REUSSITE DU PROJET PEDAGOGIQUE
BESOINS PHYSIOLOGIQUES	**La propreté, le confort physique et l'hygiène** Le contrôle des sphincters peut être pour le jeune enfant, au moment de son entrée à l'école, encore en cours d'acquisition.	➢ Veiller à la proximité des toilettes, assurant à l'enfant un accès facile et libre autant que possible ainsi qu'une intimité. ➢ Accompagner les gestes d'hygiène par la verbalisation et encourager l'enfant à participer.
	L'alimentation Le jeune enfant ne verbalise pas toujours ses besoins physiologiques : faim, soif, hypo ou hyper thermie.	➢ Prévoir des gobelets accessibles ou tout autre accès à un point d'eau. ➢ S'organiser pour que les petits qui déjeunent à la restauration scolaire soient servis tôt.
	Le repos : La sieste est nécessaire et sa durée peut varier d'un enfant à l'autre. Dès 3 ans, certains enfants peuvent ne plus en avoir besoin. Il peut être amené à avoir un temps de repos dans la journée en dehors de la sieste.	**Aménagement des espaces** : ➢ Installer le dortoir à proximité de la classe dès que possible. **Aménagement des rythmes :** ➢ Accepter que les enfants n'aient pas tous le même temps de sommeil : anticiper l'organisation du réveil échelonné. ➢ Prévoir des coins douillets et confortables pour que l'enfant puisse s'isoler et se détendre.

BESOINS SENSORIELS ET MOTEURS	**A 2 et 3 ans** Il a un grand besoin de bouger : se déplacer dans l'espace, sauter, courir, grimper, pousser et tirer des objets qui roulent, etc. **A 2 ans** Il monte et descend l'escalier seul sans alterner les pieds (pose les 2 pieds sur chaque marche). Il court vite (l'équilibre est meilleur), tourne en cercle, sautille, grimpe, danse. Il tape dans un ballon avec précision et équilibre. **A 3 ans** Il monte et descend les escaliers comme un adulte (en alterné). Il saute la dernière marche de l'escalier (par jeu). Il saute sur un pied et peut maintenir l'équilibre sur un pied quelques secondes (à la demande). Il conduit un tricycle.	**Aménagement des espaces communs :** ➢ Réserver la salle de classe la plus vaste aux plus jeunes, si possible faciliter l'accès de la classe vers l'extérieure. ➢ Réfléchir en équipe à l'utilisation de la cour de récréation. Cet endroit peut être anxiogène pour les plus jeunes. L'utiliser pour la motricité. **Aménagement de l'espace classe :** ➢ Aérer l'aménagement de la classe : peu de tables et de chaises, préférer des coussins, tapis… ➢ Agencer des structures motrices dans la classe ou les couloirs. ➢ Offrir du matériel ou objet adapté : Objets roulants, porteurs… *Eduscol – La scolarisation des enfants moins de 3 ans - Un aménagement de l'espace bien pensé – septembre 2025* *cf. Document – Aménager l'espace en TPS d'Isabelle BASTIDE* 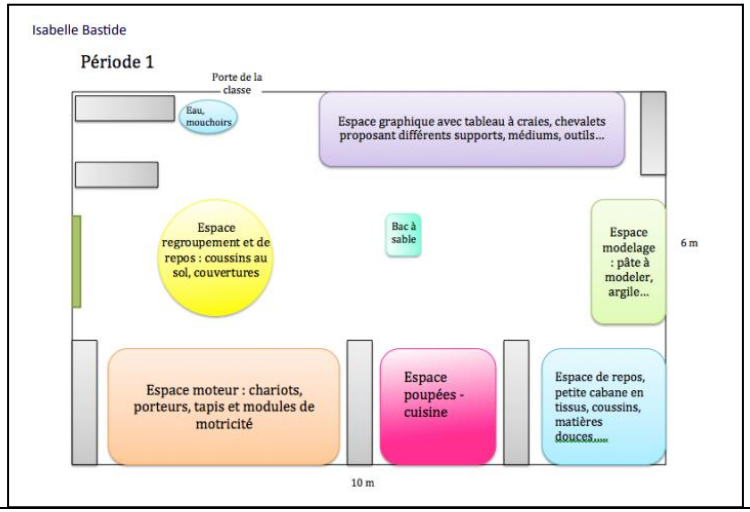 P1 : un espace très ouvert : L'espace regroupement, quelques couvertures et coussins posés sur le sol. Aucune table. P2 : première table à l'espace modelage. P3 : Une seconde table espace sensoriel. P4 : une troisième table dédie aux différents ateliers occupe une place centrale. P5 : le coin regroupement est constitué de bancs et plus de coussins.

<table>
<tr>
<td>BESOINS
SENSORIELS ET MOTEURS</td>
<td>A 2 et 3 ans
Il a besoin d'acquérir progressivement l'autonomie et la manipulation fine se développe pourvu qu'elle soit stimulée.

A 2 ans
Il aide pour se déshabiller. Il a acquis une grande souplesse du poignet. Il dessine avec un crayon bien tenu (prise digitale). Il sait tourner la poignée d'une porte, dévisser un couvercle, manger avec une cuillère. Vers 2 ans et demi, il copie un rond.

A 3 ans
Il peut s'habiller seul et très souvent sait utiliser boutons et fermetures éclairs. Il peut mettre des chaussures seul : vers 4 ans il lacera. Il sait dessiner un cercle : début du bonhomme têtard. Il fait une tour de 10 cubes (démonstration). Il copie une croix. Il utilise une paire de ciseaux à bout rond.

La latéralisation
La prédominance de la gauche ou de la droite commence à se préciser</td>
<td>Rôle des adultes en TPS :
➢ Aider à l'habillage, déshabillage.
➢ Favoriser les activités motrices de locomotion.
➢ Favoriser les activités qui vont permettre d'empiler, plier, pincer, enfiler, tenir un crayon avec les doigts, utiliser des ciseaux, etc., sont des activités qui anticipent souvent les capacités des tout-petits, mais qui restent nécessaires à leur développement.

Rôle des adultes en PS :
➢ Accompagner l'habillage, déshabillage et inciter à l'autonomie.
➢ Inciter à participer à l'installation du matériel.
➢ Favoriser les activités motrices de locomotion.
➢ Favoriser les activités qui vont permettre d'empiler, plier, pincer, enfiler, tenir un crayon avec les doigts, utiliser des ciseaux, etc., sont des activités qui anticipent souvent les capacités des tout-petits, mais qui restent nécessaires à leur développement.

Rôle des adultes : Observer la prise spontanée d'objet posé devant l'enfant. N'induit aucune préhension particulière.</td>
</tr>
<tr>
<td>BESOINS COGNITIFS</td>
<td>Le TPS prend progressivement conscience du point de vue des autres. Il effectue des classifications sur du matériel familier . Il est encore trop jeune pour appliquer ou comprendre des règles générales : une notion acquise dans un certain contexte ne sera pas transférable à une situation proche (semblable mais non identique). Il a besoin que l'adulte lui donne des indices. Il a besoin de savoir ce qui va lui arriver et comment il peut agir sur les objets et sur les événements.
C'est l'âge des « pourquoi ? »

A 2 ans
Il comprend 2 à 3 ordres donnés. Il peut désigner 4 à 5 parties de son corps. Il connaît 1 à 2 couleurs et peut placer un objet sur un autre de la même couleur. Il peut compter jusqu'à 3-4. Il est capable de placer 3 à 4 éléments d'un puzzle correctement.

A 3 ans
Il peut tracer traits verticaux et ronds, commence à connaitre quelques couleurs. Il est encore au stade du bonhomme patate. Il connaît quelques chansons enfantines. Il sait compter jusqu'à 10. Il peut nommer 8 parties de son corps. Il répond à 3 ou 4 ordres donnés à la suite.</td>
<td>Favoriser des modalités d'apprentissage :
✓ Manipulation, expérimentation, exploration, imitation.
✓ Jeux libres.
✓ Jeux symboliques.
✓ Jeux structurés.

L'organisation de la journée des TPS
➢ Alterner des temps de jeux, des activités d'exploration, des temps de repos et d'échanges langagiers.
➢ Organiser les temps de récréation en fonction de leurs besoins. C'est un moyen de régulation du rythme des activités. La cour de récréation est à considérer comme un espace d'évolution complémentaire à la classe.
Eduscol – La scolarisation des enfants de moins de 3 ans – Un projet pédagogique et éducatif – Septembre 2015

Le rôle de l'adulte en TPS :
➢ Observer, susciter, mettre à disposition, accompagner, nourrir le jeu.
➢ Mettre en mots, traduire, encourager, être attentif à la sécurité physique et affective.

Le rôle de l'adulte en PS : les gestes professionnels adaptés au TPS restent présents.
➢ Introduire progressivement des contraintes dans le jeu.
➢ Permettre aux enfants d'exercer leur autonomie, d'agir sur le réel, de construire de la fiction, d'exercer leur motricité, de résoudre des problèmes, de mémoriser, de se remémorer…</td>
</tr>
</table>

<table>
<tr>
<td>BESOINS SOCIO AFFECTIFS</td>
<td>Ils ont besoin de sécurisation, d'espace personnel, de temps de parole qui leur soit dédiés individuellement.</td>
<td>
Un rapport de confiance à l'école à établir avec les familles.

Accepter que les parents puissent voir évoluer leur enfant dans l'environnement de classe.
Expliciter les spécificités de l'école maternelle.
Encourager les interactions parents - enfants autour de l'école.

Des espaces personnels

Mettre en place des espaces de repli où l'enfant pourra se ressourcer.
Prévoir un espace visible et personnel pour les objets transitionnels. Il va de soi que son abandon n'est que la conséquence d'une bonne intégration dans l'école et ne saurait, en aucun cas, être obtenu par la contrainte.
Mettre en place un casier individuel par enfant.
Réfléchir et accompagner les transitions.

Des adultes disponibles et à l'écoute

Faciliter des temps réguliers d'échanges avec chaque enfant.

</td>
</tr>
<tr>
<td>BESOINS DE COMMUNICATION ET DE LANGAGE</td>
<td>
- Ils se construisent des repères relationnels très progressivement.
- L'entrée à l'école leur demande d'apprendre à exprimer autrement ce qui était compris par des adultes familiers.
- Ils ont besoin d'être considérés comme interlocuteurs et compris dans leurs expressions non verbales et leurs approximations langagières.
- Ils commencent à faire des phrases, ils peuvent entrer en communication par des signes non verbaux, des gestes, des mimiques.
- Ils ont des différences interindividuelles très importantes au même âge.

A 2 ans
Le vocabulaire peut compter de 50 à 200 mots. Ils sont dans une période difficile du « non » et du « je ». Il utilise le « moi », le « tu ». Il utilise le « verbe ». Il peut faire des phrases ce qui ne veut pas dire « parler adulte », il réunit 2 ou 3 mots en une phrase.

A 3 ans
C'est l'âge de l'explosion du vocabulaire. Il utilise correctement le temps des verbes. (grammaire intégrée : « il a mété ses chaussures »)
</td>
<td>

Eduscol – La scolarisation des enfants de moins de trois ans - du langage oral au langage écrit – septembre 2015

Le rôle de l'enseignant en TPS :

Favoriser la cohérence du parler professionnel entre les adultes de l'école.
Réduire les temps de langage en grand groupe.
Privilégier les liens individuels et les relations duelles adulte-enfant.
Poser des questions ouvertes qui appellent une réponse plus complète que le simple oui et non.
Proposer des modèles langagiers, reformuler, émettre des hypothèses, expliciter.
Se mettre à la hauteur des enfants.

Le rôle de l'enseignant en PS : les gestes professionnels adaptés au TPS restent pertinents

Veiller à proposer régulièrement des temps d'apprentissage structuré du vocabulaire.
Etablir une progression et programmation adaptée.

</td>
</tr>
</table>

Des repères pour penser l'accueil de l'enfant et sa famille, et le partenariat

C'est à l'école maternelle que vont se poser les bases d'une relation qui va durer toute la scolarité et que seront communiquées des informations qui vont prendre sens dès la première rentrée.

- <u>Etablir une relation de confiance</u>
  pour les parents, c'est comprendre :
  - qu'on a besoin d'eux pour accompagner la scolarité de leur enfant / le suivi de la scolarité n'appartient pas qu'à l'école
  - qu'ils ont une place et un rôle à jouer à l'école

  pour les enseignants, c'est
  - accepter et respecter les spécificités de chaque enfant.
  - être à l'écoute des demandes parentales et y répondre professionnellement en explicitant
  - s'interroger sur ce qu'on communique aux parents, et sur les modalités.

- <u>Accompagner la séparation</u>
  pour les parents, c'est
  - leur permettre de voir les lieux, les personnes et de se représenter les spécificités de l'Ecole maternelle
  - devenir progressivement parents d'élèves

  pour les enfants, c'est
  - leur permettre d'être reconnu individuellement et de trouver leur place dans le groupe.
  - leur permettre d'accepter la séparation sur un temps progressif.

- <u>Identifier et prendre en compte les besoins de l'enfant/ trouver l'articulation entre rythmes de l'enfant – rythmes de l'école – rythmes des parents.</u>
  pour les parents, c'est
  - respecter le cadre institutionnel (obligation de présence régulière et fréquente)
  - tenir compte du développement physique et affectif de leur enfant

  pour les enseignants, c'est
  - tenir compte du développement physique et affectif de l'enfant pour offrir une souplesse d'accueil.

<u>Comment cela se traduit dans l'école ?</u>

- Organiser l'inscription (ou l'admission) dans un lieu et sur un temps adaptés.
- Proposer des dispositifs d'accueil pour les familles selon les contraintes locales et les obligations de chacun.
- Permettre aux familles de découvrir tous les locaux, les différents intervenants, éventuellement découvrir un temps de vie scolaire (au sein de la classe ou par le biais d'un support – vidéos – photos…)
- Réfléchir collectivement et **avec tous les partenaires** aux conditions de cet accueil (temps scolaire / hors temps scolaire)

- **Avant la rentrée**

Des dispositifs ou actions passerelles

Ces dispositifs permettent d'établir une relation de confiance avec les familles, d'accompagner la séparation, d'identifier les besoins de l'enfant.

- Comment Informer les parents du dispositif ? flyer, affichages …
- Quels partenaires ? Relai Assistante Maternelle, Crèche, Halte-Garderie
- Quelles organisations envisagées ? Quelles collaborations (Accompagnement, participation à l'encadrement…) ? Quels temps ? A quelle fréquence ? Combien de fois ? Où ?

Les dispositifs passerelles peuvent prendre différentes formes :

- L'action passerelle : il s'agit d'un accueil d'enfants dans les classes de PS accompagnés de leur éducatrice, puéricultrice ou assistante maternelle à raison d'une ou plusieurs fois par enfant. Une « convention dispositif passerelle » liant l'école et une RAM ou une structure de Petite enfance est signée par l'IEN et transmise à la Mission Maternelle. Il peut aussi s'agir d'un accueil hebdomadaire dans l'école sur plusieurs semaines dans un lieu dédié, les familles s'engageant à une fréquentation régulière. Cela demande que les enfants soient accueillis avec leurs parents par un enseignant et un(e) atsem. Ce type d'action peut nécessiter d'être travaillé avec la circonscription en amont afin de permettre la présence d'un enseignant sur ce lieu d'accueil ; il engagera une répartition du personnel atsem permettant la présence d'un(e) entre eux (elles) sur l'action passerelle.

- Le lieu passerelle : Il peut se situer dans l'école ou dans un site communal et engage du personnel de l'éducation nationale et du personnel communal. En lien avec les parents nécessairement impliqués, le lieu passerelle assurera avec son personnel éducatif, la socialisation, le travail sur la séparation, la découverte progressive de l'école maternelle associée. L'ensemble des activités est défini en en étroite collaboration. Une convention entre le Directeur d'académie et la commune formalise l'organisation et les engagements respectifs.

- La classe passerelle : elle accueille des enfants âgés de 2 à 3 ans et est dirigée conjointement par un enseignant et un professionnel petite enfance - en général un éducateur de jeunes enfants (EJE) -, aidés parfois d'une ATSEM. Elle s'inscrit dans le projet global d'une ville et s'articule avec les autres structures d'accueil du jeune enfant. Sa mise en place s'effectue avec le concours d'un ou plusieurs partenaires : les collectivités locales, l'Education nationale, la CAF et le Conseil Départemental. C'est un dispositif onéreux qui fait l'objet d'un conventionnement entre le Directeur d'académie et la commune qui formalise l'organisation et les engagements respectifs.

L'admission

Il est nécessaire de rencontrer les familles avec l'enfant avant l'accueil pour faire connaissance et les impliquer. A cet effet, les parents sont reçus individuellement par le directeur d'école lors de l'inscription.

Le document Eduscol « La scolarisation des enfants de moins de 3 ans – une rentrée réussie – page 5 » fournit des indications précieuses sur ce premier entretien.

Le projet pédagogique, le matériel, les locaux, l'organisation de la journée et les différents adultes leur seront présentés si possible avec l'aide de supports audio visuels, afin de leur permettre de se construire une première représentation des modalités de scolarisation de leur enfant.
Cette représentation sera enrichie tout au long de l'année avec des rencontres régulières parents/enseignants, collectives ou individuelles qui permettront de clarifier le rôle des parents dans la réussite de la scolarité de leur enfant.

• En début d'année

Un accueil progressif de l'enfant

L'organisation de cette transition délicate entre la maison et l'école ne peut être réglée de manière uniforme pour tous les enfants.
- Un aménagement de la rentrée afin d'offrir les conditions qui permettront à chacun de s'approprier progressivement l'image de l'école à travers les lieux, les personnes, les activités, le fonctionnement.
- L'accueil est donc un temps essentiel où l'enfant s'installant dans la classe, accompagné de ses parents, accepte cette séparation.
Aussi, dans les premières semaines de la rentrée de l'enfant à l'école, il est souhaitable d'envisager cet accueil des parents avec leur enfant sur un temps quotidien décroissant et sur une durée maximale de quatre semaines. L'enfant et les parents doivent pouvoir se séparer en confiance.

- Des horaires d'entrées et sorties assouplis pour les TPS. On privilégiera un accueil au quotidien en acceptant d'adapter la journée tout en conservant un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière, négociée avec les parents.